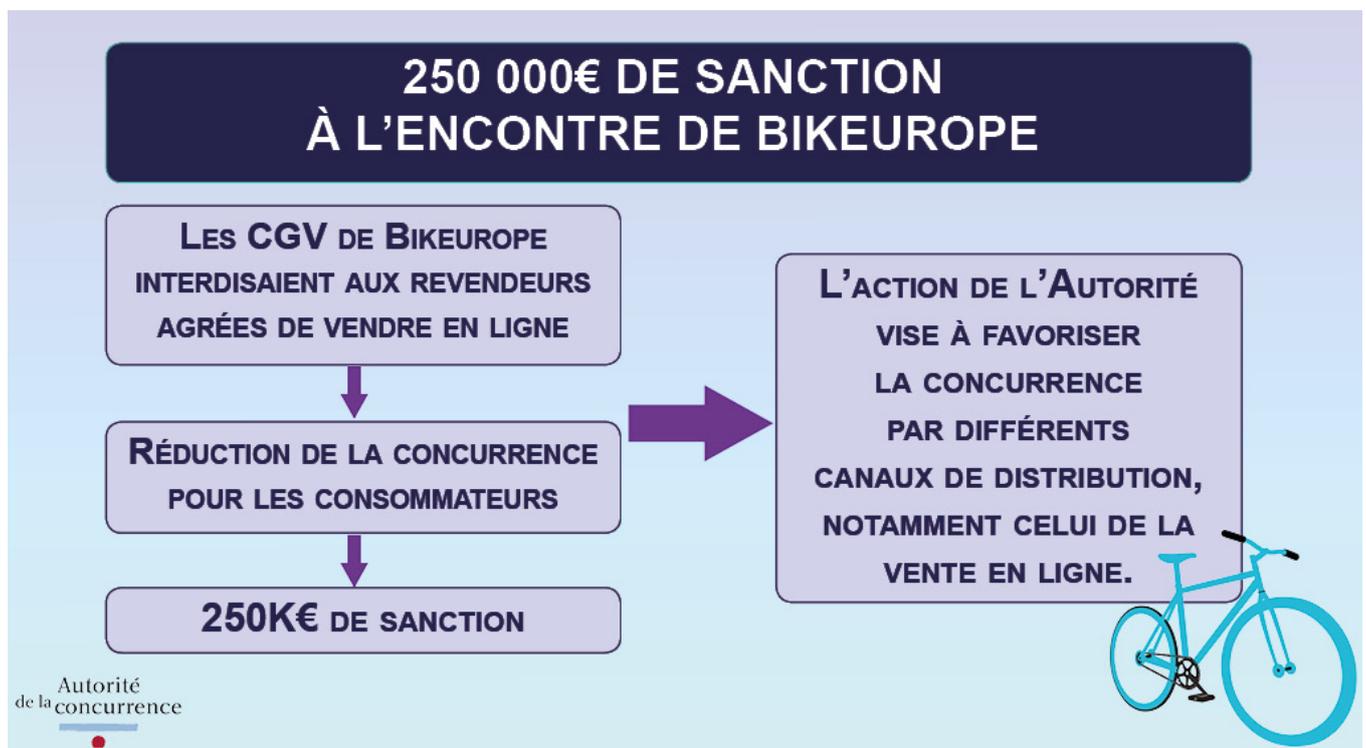


250 000 euros de sanction à l'encontre de Bikeurope

Publié le 01 juillet 2019

L'Autorité de la concurrence a sanctionné Bikeurope pour avoir interdit à ses distributeurs agréés de vendre ses vélos en ligne.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité de la concurrence sanctionne
Bikeurope pour avoir interdit à ses distributeurs
agrés de vendre ses vélos en ligne

[Lire le communiqué](#)